

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt et un, le lundi 4 octobre à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du Conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents:

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Sylvaine WARTELLE.

Excusés : Djamilla DERDAKA, Jean-Paul GRESSARD, Sandrine VUERLI.

Désignation du secrétaire de séance: Sylvaine WARTELLE

Ordre du jour

1. Délibération sur le rapport du prix et de la qualité du service de l'assainissement (RPQS)
2. Contrat CUI
3. Echange de terrain
4. Résumé de la dernière réunion du syndicat des eaux de Champagne
5. Prochaine réunion de la commission travaux
6. Divers

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20h00.

1. Délibération sur le rapport du prix et de la qualité du service de l'assainissement RPQS

Le Maire présente le rapport de la RPQS et rappelle les obligations légales de la commune.

Les compétences communales concernent la collecte, le transport des eaux usées et la dépollution. Luze compte 785 habitants et 337 abonnés.

Nous facturons : 40 euros pour la part fixe et 0,50 par m³ consommé. La TVA est à 10 %. Une redevance pour l'agence de l'eau est collectée par l'intermédiaire de la collectivité.

Pour toucher des subventions, le coût total du m³ facturé aux abonnés ne peut pas être inférieur à 1 euro. Dans notre cas, si on facture 120 m³ à un abonné, cela lui reviendra à 1,08 € le m³, donc nous sommes éligibles aux subventions.

Les foyers qui ne sont pas raccordés correctement aux réseaux, d'assainissement et d'eaux pluviales, seront amenés à effectuer les raccords, par obligation légale.

Délibération : Le maire soumet au vote l'approbation du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Vote : oui à l'unanimité.

2. Contrat CUI

Actuellement, Antoine Tissot est salarié de la commune, en emploi aidé. Son contrat arrive à échéance le 11 novembre 2021 et ne peut plus être renouvelé. Il aura travaillé deux ans pour la commune et a donné satisfaction, tout en montrant du sérieux dans son travail.

La Mission locale qui suivait Antoine, a présenté au Maire le contrat PEC « Parcours emploi Compétences ». C'est un contrat de 11 mois aidé financièrement à 65 %, de 20 à 30 heures par semaine.

Il paraît nécessaire d'avoir un deuxième employé communal, un recrutement sera lancé.

Le volume horaire du contrat pourra être décidé plus tard, en s'appuyant sur le bilan des heures réalisées par Antoine Tissot.

Délibération : Le maire soumet au vote le principe de procéder à une future embauche en contrat aidé.

Vote : oui à l'unanimité

3. Échange de terrains

Pour mémoire, il s'agit d'échanger un terrain avec Liliane Kuder qui permettra à la commune de disposer d'une bande de terrain pour faire un chemin piéton de la distillerie jusqu'au bord de la Lizaine, mais aussi d'être propriétaire des écoulements des eaux usées de la distillerie.

Devis du cabinet Delplanque pour faire le bornage et le plan : 1 464 €

4. Retour sur la réunion du syndicat des eaux

Les tarifs pratiqués aux abonnés et clients :

Part fixe : 38 €

Part variable : 1,68 € le m³ HT

Collectivités : 1,15 €

Héricourt : 1,09

Parmi les travaux du syndicat, il y a eu des forages de puits ces dernières années. Ces puits nous ont permis d'éviter le manque d'eau sur le secteur ces dernières années lorsque les pluies étaient faibles.

Le syndicat ne voit pas de nécessité d'augmenter les tarifs en 2023, ils resteront donc les mêmes.

Il a été proposé que les élus des communes puissent faire une visite des installations. Une date sera proposée.

5. Prochaine réunion de la commission travaux

Ordre du jour pour la prochaine commission travaux

- Zones 30
Des panneaux ont déjà été posés en particulier dans les lotissements. Il faudra encore réaliser les peintures au sol avec les gabarits.
- Bassin tampon
De l'eau s'accumule et les fossés s'abîment. Il faut peut-être envisager une zone tampon.
- Terrain échangé à la distillerie : visite sur place à faire
- Fossés des Champs Montants
Il a été signalé qu'un fossé au bas de la rue des Champs Montants commence à s'affaisser.
- Arrivée de la vidange de la distillerie dans le regard à ciel ouvert à côté chemin piéton.
Cela pourrait être dangereux. A protéger.
- Ponts
Les ponts commencent à bouger, des racines se sont mises entre les pierres. À surveiller.
À voir également si le tonnage des poids lourds est précisé sur les panneaux.

Date de réunion de la commission travaux : samedi 30 octobre à 9 heures.

7. Divers

Convention pour le passage dans le verger conservatoire

Suite à la validation du principe de la convention lors de la séance du mois de septembre, la convention a été rédigée. Le Maire en donne lecture.

Station d'épuration

Après la réparation de l'axe du moteur qui était cassé, il semble qu'il y ait des vibrations qui entraînent des nuisances sonores importantes. L'entreprise qui a installé l'axe doit revenir.

Conseil communautaire

Le conseil communautaire s'est réuni le 30 septembre, à Luze. Jean-Jacques Sombsthay a démissionné de sa fonction de premier vice-président de la CCPH, suite à ses nouvelles fonctions au Conseil départemental.

Pacte financier et fiscal

Fabien Desgranges présente les informations fiscales faites à la CCPH par le cabinet KPMG.

Ce pacte est pour la prochaine mandature 2023-2028, il permet aux communes de la CCPH de s'accorder sur les orientations.

Sur la CCPH, les dépenses sont de 437 €/habitant en moyenne à l'année et 561 € de recettes..

Luze est à 253 € de dépenses et 366 € / habitant en recettes.

Endettement des communes : le niveau d'endettement des communes est très différent. Luze, Courmont, le Vernoy et Châlonvillars n'ont pas de dettes.

DGF = dotation de L'État.

Luze a 108 € par habitant. C'est 80000 euros dans le budget communal. Pour les communes, l'enjeu est d'anticiper la baisse de la dotation de L'État aux communes.

Effort fiscal. Le taux moyen de l'effort fiscal dans la CCPH doit être de 1,00 pour toucher des subventions d'État (FPIC de 18 000 € pour la commune de Luze). Seule la commune d'Héricourt est au-dessus de 1 (1,23). Luze est la plus basse à 0,64. La moyenne CCPH est à 1,02. Si nous passons sous la barre des 1,00, ce sera 18 000 euros de moins pour la commune.

Départ du percepteur

M Haemmerlin, percepteur d'Héricourt, part car la perception d'Héricourt est supprimée. Celle de Lure également. Les deux seront rattachées à Luxeuil, malgré l'insistance des représentants de la CCPH à demander à conserver une perception dans la deuxième ville du département.

École de Brevilliers

L'école de Brevilliers est dans un bâtiment très ancien et se trouve en mauvais état. Le nombre d'enfants scolarisés diminue fortement. Le maire de Brevilliers a évoqué la possibilité d'un pôle éducatif, c'est-à-dire une école groupée sur des villages. Cela a généré des réactions vives dans Brevilliers et un collectif s'est monté.

Pour sauver l'école, il leur faudrait augmenter le nombre d'enfants scolarisés, donc il faut plus de logements. Mais jusqu'à présent les démarches auprès des propriétaires de terrain où des maisons pourraient être construites n'ont pas abouties.

Arbres rue de la Luzine

L'ONF a sollicité des autorisations pour venir couper des arbres. À cette occasion le Maire a demandé à l'ONF de couper les frênes rue de la Luzine qui deviennent dangereux vers les habitations. Cela a été fait. L'ONF a rendu ce service et en échange a gardé les billes.

Audit de la MTL

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, Patrick Chapoulié, BE Optim'Home, pourra présenter son audit sur la Maison du temps libre.

Comité des fêtes

Réunion le vendredi 22 octobre 2021, 19h45, à la Maison du temps libre.

Courrier

Anne-Marie Parent a sollicité la possibilité de venir présenter son activité professionnelle au conseil municipal. Le Maire sollicite l'accord du conseil pour faire cette présentation. Mme Parent étant présente dans le public, il est proposé qu'elle fasse sa présentation à la fin de la séance.

Miroir

Le miroir du chemin de la tournée a besoin d'être réglé.

Signatures

Les conseillers présents à la séance précédente sont invités à signer les décisions modificatives qui y ont été prises.

Plan de la CCPH

Il reste des plans imprimés de la CCPH, ils peuvent être distribués.

Le Maire clôt la séance à 21h47.